

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

<p>Nombre de conseillers En exercice : 14 Présent : 13 Procuration : 1 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux le sept décembre Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean Claude DENNE (Maire) Secrétaire de séance : M. COCCOZ Patrick Date de convocation : 1 décembre 2022</p>
<p><u>Réf : 22166</u></p> <p><u>Objet :</u></p> <p>Caisse allocation familles maison des assistantes maternelles</p>	<p><u>Présents :</u> M. DENNE Jean – Claude - Mme MICHAUD Sonia - M. COCCOZ Patrick - M. MUFFAT Michel - Mme MICHAUD Carole - M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André - M. BRAIZE Richard - Mme SIBIL Christine - Mme TAVERNIER Marie – Laure - M. DUCHEMIN Vincent - M. MUFFAT Bruno - Mme MCQUADE Alisha <u>Absents ou excusés :</u> Mme QUOEX Valérie <u>Procuration :</u> Mme QUOEX Valérie à Mme MICHAUD Carole</p>

Annule et remplace la délibération ayant le même objet du 7 novembre 2022

Madame MICHAUD Carole rappelle au conseil municipal que ce dernier avait accepté le projet de réalisation sur la commune, près de l'école, d'un projet de bâtiment, abritant une Maison des assistantes maternelles.

- Elle propose que dans le cadre de ce projet dont le montant des travaux est évalué à 877 500.00 € HT, une demande de subvention soit déposée auprès de la caisse d'allocation familiale
- Elle indique que les travaux devraient commencer dès l'obtention du permis de construire avant l'été 2023, pour une livraison du bâtiment en 2024 et une mise en place, pour la rentrée scolaire 2024.
- Elle précise que le plan de financement suivant est proposé :

FINANCEURS	MONTANT HT
DETR 2023 (30%)	263 250.00 €
<b>Caisse allocation familiale (20%)</b>	<b>175 500.00 €</b>
Autofinancement commun e (50%)	438 7505.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>877 500.00 €</b>

Le conseil après en avoir voté,

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la, caisse d'allocation familiale d'un montant de 20% de la dépense, soit pour un montant de 175 500.00 € HT
- **VALIDE** le projet de création d'une maison des assistantes maternelles sur la commune
- **DONNE** tous pouvoirs au maire, pour les actes relatifs à la présente délibération

Le Maire

DENNE Jean - Claude

